Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 035-213501877-20260409-D202641-DE

Monterfil
terre de caractère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2026		
Date de convocation :		02 AVRIL 2026
Date d'affichage :		03 AVRIL 2026
Nombre de conseillers :		
EN EXERCICE :		**15**
PRESENTS :		**13**
VOTANTS :		**13**

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à vingt heures,
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Michel DUAULT, Maire.

Etaient présents :
MM DUAULT Michel – HERVAULT Olivier – QUEMARD Françoise – THOMAS Yvonnick, Adjoints
MM BARAZER Nona - CHEVALIER Estelle - ELIE Laëtitia – JAMIN Sandrine – LECHEVALIER Casimir - MARC Aurélie - QUIGNON Olivier – ROBERT Solène - SETAN Guillaume
formant la majorité des membres en exercice.

Absent : M PILLET Frédéric

Secrétaire de séance : M BARAZER Nona

DELIBERATION N° :	2026-41

OBJET DE LA DELIBERATION :
Déclaration d'intention d'aliéner parcelle AD 154

Marie-Thérèse GLAIS 1er adjointe étant indirectement concernée par l'objet de la délibération quitte la salle de séance.

Michel DUAULT, Maire, indique aux membres présents qu'il a été reçu en Mairie une déclaration d'intention d'aliéner située dans le périmètre du Droit de Préemption Urbain :

Il s'agit de la parcelle située :
- AD 154 Le Champs Malade superficie 514 m2
Dossier N° 035 187 26 00004

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas faire valoir le droit de préemption urbain de la Commune.

POUR COPIE CONFORME

AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

A MONTERFIL, le 14 Avril 2026

Le Maire,
Michel DUAULT

MAIRIE DE MONTERFIL (Ille et Vilaine)